



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Surcoût du renforcement de la sécurité des festivals

Question écrite n° 1756

Texte de la question

Mme George Pau-Langevin interroge Mme la ministre de la culture sur les surcoûts liés à la sécurité des festivals français. Selon toutes les études à disposition, le budget sécurité des organisateurs de festivals a triplé en un an. De manière plus précise, une étude menée par le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) montre qu'en moyenne, les surcoûts s'élèvent à 42 970 euros par festival, soit 13 613 euros par jour. Agents, détecteur de métaux, les sites des festivités ont parfois besoin d'être aménagés. Des dépenses que ne peuvent pas se permettre des festivals de moindre envergure, il est vrai que les surcoûts de sécurité engendrés par les attentats, ont certes été partiellement pris en charge par le Fonds d'urgence mis en place par la profession et abondé par la puissance publique, mais ces dépenses ne peuvent pas s'inscrire durablement dans des budgets qui peuvent vaciller à la moindre baisse de la fréquentation. Les festivals participent de la richesse du patrimoine culturel français. Elle lui demande quelles actions son ministère compte entreprendre pour inverser cette inflation et aussi garantir la pérennité des festivals.

Texte de la réponse

L'offre festivalière en France du spectacle vivant et des arts visuels a connu, avec la décentralisation, un développement foisonnant, agissant comme force d'entraînement pour les territoires et pour leurs acteurs culturels. On estime aujourd'hui à près de 3 000 le nombre de festivals en France, dont 2 500 dans le domaine de la musique. La pérennité de l'offre festivalière en France est ainsi un enjeu essentiel à la politique de soutien à la création et à la diffusion portée par le ministère de la culture. De fait, les aides publiques aux festivals sont reconduites en 2018 dans leur intégralité. Pour le spectacle vivant, ce financement de l'État s'élève à 19 M€ par an, dont 1 M€ de mesures nouvelles en 2017 pour le spectacle vivant et 200 000 € pour les arts visuels, mesures reconduites en 2018. Il faut ajouter à ces crédits le fonds d'urgence, avec près de 6 M€ d'aides distribuées depuis 2015 en direction des festivals pour pallier les surcoûts relatifs à la sécurité (dont 3,8 M€ en 2016 et 1,7 M€ de janvier à juillet 2017). Les trois quarts des festivals ayant bénéficié du fonds d'urgence ont été des festivals de musiques, en très grande majorité de musiques actuelles ou amplifiées. Le fonds d'urgence a été créé pour 3 ans et devrait disparaître début 2019. Un groupe de travail interministériel a été lancé en septembre dernier avec le ministère de l'intérieur afin d'assurer le suivi de la sécurité des établissements et événements culturels ; il a vocation en tant que de besoin à s'élargir à d'autres ministères. Ce comité a pour missions principales de suivre la mise en œuvre des recommandations du guide sur la sensibilisation des événements culturels, de s'assurer de la labellisation « sécurité-site » des établissements publics nationaux, et de suivre la continuité économique du secteur du spectacle. Il s'attache également à aborder la question du relais possible du fonds d'urgence par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Cette prise en charge par le FIPD pourrait permettre d'élargir le champ des acteurs éligibles au-delà du champ actuellement restreint aux seuls établissements publics nationaux et d'inclure les dépenses d'investissement. Dans un contexte d'inflation des surcoûts de sécurité des festivals, mais également face aux risques de concentrations verticales accrues, il est important de réfléchir plus globalement avec les collectivités territoriales à la situation des festivals et aux conditions d'accompagnement de la puissance publique. Pour avancer sur

l'ensemble de ces sujets, Monsieur Serge Kancel, inspecteur général des affaires culturelles, a été désigné comme interlocuteur unique au sein du ministère sur la question des festivals.

Données clés

Auteur : [Mme George Pau-Langevin](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1756

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4775

Réponse publiée au JO le : [6 mars 2018](#), page 1896